

Aléria

Capitale de la Corse Romaine



3 000 ans d'histoire

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Haute Corse
Arrondissement de Corte
Commune d'Aléria

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024 - 81
Séance du jeudi 12 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 12 décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Mme Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19 Présents : 14
Nombre de membres en exercice : 19 Représentés : 05
Absents :

Membres présents : BALDOVINI Antony, BONIFACI Jean-François, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, LUCIANI Jean-Emmanuel, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PANTALACCI BANCE Antoinette, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia, TADDEI Laurence, VENTURINI Dominique

Membres représentés : BONY Sarah (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), CARLOTTI PERGOLA Marie-Ange (Pouvoir à Jean-François BONIFACI), LUIGGI Laure (Pouvoir à Dominique VENTURINI), MAIORE Marie-Laure (Pouvoir à CHEYNET Patrick), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI)

Membres absents :

Date de la convocation : 06 décembre 2024
Date d'exécution : 18 décembre 2024
Date d'affichage : 20 décembre 2024

OBJET : DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 2024 - 01

Le président expose au conseil qu'une délibération budgétaire modificative est rendue nécessaire afin de modifier les autorisations budgétaires initialement votées pour 2024 ; il précise qu'il s'agira d'intégrer des recettes et des dépenses nouvelles.

S'agissant des recettes nouvelles, il indique que celles-ci proviennent des aides obtenues de l'Etat et de la Collectivité de Corse pour financer les opérations d'investissement désignées ci-après dont le principe a été validé par le conseil municipal.

Aides Collectivité de Corse :

Libellé opération	Coût HT	Aide CDC
Construction d'une salle de classe	106 548,00 €	53 274,00 €
Viabilisation Accès STEP Punticchiole	48 103,00 €	19 241,00 €
Réfection ouvrages de voirie	9 700,00 €	5 820,00 €
Amélioration numérique éducatif	11 760,00 €	7 056,00 €
Mise en sécurité fossé école Phase III	44 251,00 €	17 700,00 €
Acquisition mobilier matériels salle de classe II	13 218,00 €	7 931,00 €
Réhabilitation sanitaires école maternelle	14 517,00 €	5 807,00 €
Mise en sécurité groupe scolaire	90 972,00 €	27 000,00 €
Réfection Facades Ouverures Clé des Chants	159 761,00 €	63 905,00 €
Total Recettes nouvelles CDC		207 734,00 €

Cette recette supplémentaire de 207 734, 00 € sera à intégrer au compte 13 -Article 1322 - de la section d'investissement.

Il est précisé que sur ce compte il sera cependant procédé à un ajustement de - 95 128, 18 € correspondant à la réduction appliquée au montant de la subvention affectée par la Collectivité de Corse aux travaux intéressant le bâtiment la « Clé des Chants » (Cf. Délibération N° 2024- 37 du 14 juin 2024).

Aides ETAT/CAF PME

Une recette supplémentaire d'un montant de 49 716.21 € constituée par les aides attribuées à la commune par l'Etat (DETR/CAF PME) en vue de la réalisation des trois opérations ci-dessous sera à imputer aux articles 1321 et 1328 du chapitre 13.

Libellé opération	Coût HT	Aide ETAT
Construction d'une salle de classe	106 548,00 €	25 415,21 €
Amélioration numérique éducatif	11 760,00 €	2 352,00 €
Réaménagement du jardin de la crèche	27 437,00 €	21 949,00 €
Total Recettes nouvelles ETAT		49 716,21 €

Le président présente ensuite les dépenses supplémentaires qu'il convient d'intégrer au budget 2024.

Au chapitre 012 (Charges de personnels et frais assimilés), initialement abondé à hauteur de 1 542 903, 00 €, il conviendra d'inscrire une dépense supplémentaire de 4 037, 93 € nécessaire à la couverture de charges nouvelles résultant de la nécessité d'assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires indisponibles et de maintenir la continuité des fonctions supports de la commune.

Au chapitre 014, doit être portée une dépense nouvelle correspondant à un reversement de 1 019, 00 € que la commune doit effectuer au titre la TVA E 2023.

Au chapitre 66 (article 66111), un financement supplémentaire de 86 960, 10 € doit être inscrit pour compenser la charge née de l'actualisation des intérêts du prêt N° 1126394 indexé sur le livret A consenti par la Banque des Territoires en vue de la construction de la gendarmerie.

Enfin, au chapitre 67 (article 673), doit être portée une dépense nouvelle correspondant à l'annulation d'un titre de perception N° 2022/214 émis à l'encontre de la SCI MIRION pour un montant de 6 400, 00 € au titre de la PFAC.

Le président précise que l'équilibre budgétaire est réalisé par une opération d'ordre entre les chapitres 023 (Dépenses de fonctionnement) et 021 (Recettes d'investissement), respectivement réduits de 98 417, 03 €.

* * *

Les modifications ci-dessus font l'objet de la délibération budgétaire modificative N° 2024 - 01 qu'il propose au vote du conseil municipal.

IMPUTATION	CHAP	ART	Opération	OUVERT	REDUIT
Section de fonctionnement					
Dépenses	12	64131		4 037,93	
Dépenses	14	73952		1 019,00	
Dépenses (Ordre)	23				98 417,03
Dépenses	66	6611		86 960,10	
Dépenses	67	67673		6 400,00	
Section d'investissement					
Recettes (Ordre)	21				98 417,03
Recettes	13	1321	20218	27 767,21	
Recettes	13	1322	20212	5 820,00	
Recettes	13	1322	20213	17 700,00	
Recettes	13	1322	20218	101 068,00	
Recettes	13	1322	20226		95 128,18
Recettes	13	1322	20232	19 241,00	
Recettes	13	1328	20212	21 949,00	

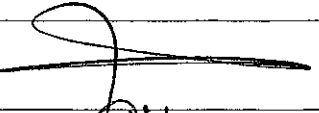
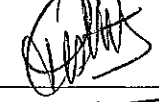
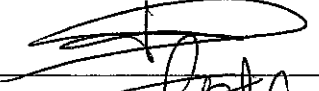

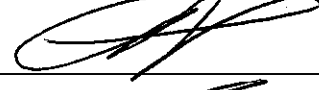



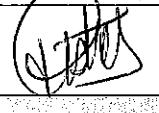

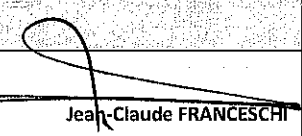
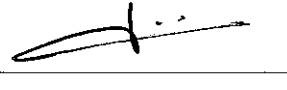
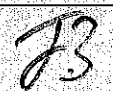
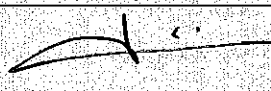
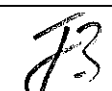
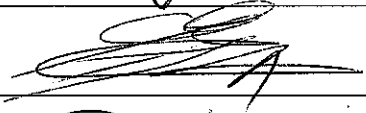
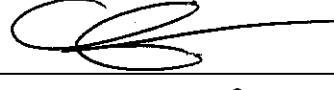
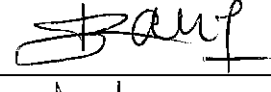

DETAIL PAR SECTION		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	OUVERTURES		98 417,03
	REDUCTIONS		98 417,03
RECETTES	OUVERTURES	193 545,21	
	REDUCTIONS	193 545,21	
Equilibre	Ouv- Réd.		

EQUILIBRE	
SOLDE OUVERTURES	95 128,18
SOLDE RÉDUCTIONS	95 128,18
Ouv - Red	

* * *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'approuve la proposition du président,
- D'approuver la délibération budgétaire modificative N° 2024 -01 telle que présentée ci-dessus.

NOM & PRÉNOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI JEANNE 1ère adjointe Pouvoir à	X				
LUCIANI DOMINIQUE 2ème adjoint Pouvoir à	X				
TADDEI LAURENCE 3ème adjoint Pouvoir à	X				
GIULY MARTIN 4ème adjoint Pouvoir à	X				
RICCIARDI-SAEZ CELIA 5ème adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à Patrick CHEYNET	X				 Patrick CHEYNET
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				 Jeanne RAMAZOTTI
BALDOVINI ANTONY Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à J.C. FRANCESCHI	X				 Jean-Claude FRANCESCHI
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	X				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	X				
BANCE ANTOINETTE Conseillère municipale Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI

